

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 816

28 mars 2012

SOMMAIRE

APF Holding Company S.à r.l.	39163	Invaston S.A.-SPF	39136
Augentius Fund Administration (Luxembourg) S.A.	39125	Invensys Luxembourg S.à.r.l.	39153
Augentius Luxembourg S.A.	39125	Kompass Venture Capital S.A.	39153
B.a.l.t.i.c. S.A.	39124	Lainière Luxembourg S.A.	39160
Bauvalto S.A.	39128	LCI Lux S. à r.l.	39150
Bentley Holdings S.A.	39125	Les Restaurants du Majestic SA	39152
Cable TV S.A.	39125	LIPI Société Luxembourgeoise d'Ingénierie et de Participation S.A.	39152
CETP II Pallas S.à r.l.	39137	Lokalux SA	39159
Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l.	39151	Lux-Civil Engineering Consulting S.A.	39136
Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l.	39151	LuxcoSITQ 1	39136
Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. ..	39149	Magnolia Investments & Partners S.C.A.	39159
Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l. ..	39150	Mohawk Foreign Holdings S.à r.l.	39159
Derby International Corporation S.A.	39152	Mohawk Global Investments S.à r.l.	39160
Dulan Company S.A.	39135	Mongoose Holdings 1	39167
Dynamax S.à r.l.	39132	Musi Investments S.A.	39160
E.F.P.A. Eurosol Fondation Participation et Assistance	39150	Nordev Holding S.A.	39159
EJL Real Estate G.m.b.H.	39160	Patro Immo I S.C.	39156
Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l.	39153	Pinar Bèta S.à r.l.	39137
Encore + Feeder SICAV-SIF	39126	PluraList Asbl	39132
FIDAL - Gestion & Conseils S.à r.l.	39155	Ritchie Bros. Luxembourg S.à r.l.	39149
First LHF Holding S.à r.l.	39132	Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l.	39149
Global Investments S.A.	39136	S.C. Management (Luxembourg) S.A.	39122
Grenache & Cie S.N.C.	39151	SC Ventures S.à r.l.	39163
HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.	39128	SKOK Holding S.à r.l.	39144
HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l.	39126	Skyline Network Services (SNS) SA	39132
HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l.	39122	TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.	39152

S.C. Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.024.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2011

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs

- Mr W.J. Milligan

- Mr D.H. Richardson

- Mr Peter Bernie demeurant professionnellement 24, Boulevard Princesse Charlotte 98000 Monte Carlo, MONACO

- Mr Claudio Blancardi

- Mr Demosthene Linardatos

- Mr Didier Marsac

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 délibérant sur les comptes annuels pour l'année se terminant au 31 janvier 2012.

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2012024574/19.

(120031307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.607.675,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.088.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HEPP IV Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141642, acting in its own name and on behalf of Heitman European Property Partners IV, Sub-fund 1, a sub-fund of Heitman European Property Partners IV, a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organized under the form of a mutual investment fund (fonds commun de placement) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, having his professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 18, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142088, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 29, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2571 dated October 21, 2008, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur Alzette, dated December 13, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at one million four hundred ninety-one thousand nine hundred Euro (EUR 1.491.900,00) represented by fifty-nine thousand six hundred seventy-six (59.676) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred fifteen thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 115.775,00) to raise it from its present amount of one million four hundred ninety-one thousand nine hundred Euro (EUR 1.491.900,00) to one million six hundred seven thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 1.607.675,00) by creation and issuance of four thousand six hundred thirty-one (4.631) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

HEPP IV Management Company S.à r.l., prenamed, acting in its own name and on behalf of Heitman European Property Partners IV, Sub-fund 1, through its proxy holder, declares to subscribe for four thousand six hundred thirty-one (4.631) new shares and fully pays them up in the nominal amount of one hundred fifteen thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 115.775,00) by a contribution in cash in the same amount.

The total amount of one hundred fifteen thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 115.775,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

IV. Following the above increase of the share capital, the sole shareholder resolves to amend the article 6 of the Company's bylaws in order to read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at one million six hundred seven thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 1.607.675,00) represented by sixty-four thousand three hundred and seven (64.307) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HEPP IV Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141642, agissant en son propre nom et pour le compte d'Heitman European Property Partners IV-Compartment 1, un compartiment du fonds Heitman European Property Partners IV, un fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'un fonds commun de placement régi par le droit du Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 janvier 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «HEPP IV Alkotas Point S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B B 164613, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2571 en date du 21 octobre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 décembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent Euros (EUR 1.491.900,00) représenté par cinquante-neuf mille six cent soixante-seize (59.676) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quinze mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 115.775,00) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent Euros (EUR 1.491.900,00) à un million six cent sept mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 1.607.675,00), par la création et l'émission de quatre mille six cent trente-et-une (4.631) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

HEPP IV Management Company S.à r.l., susnommée, agissant en son propre nom et pour le compte d'Heitman European Property Partners IV-Compartment 1, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire toutes les quatre mille six cent trente-et-une (4.631) parts sociales nouvelles et les libère intégralement à valeur nominale d'un montant total de cent quinze mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 115.775,00) par un apport en numéraire d'un même montant.

Le montant de cent quinze mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 115.775,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million six cent sept mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 1.607.675,00) représenté par soixante-quatre mille trois cent sept (64.307) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3715. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012022553/122.

(120029204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

B.a.l.t.i.c. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.196.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 16 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme:

- B.A.L.T.I.C. S.A., enseigne B.a.l.t.i.c. Textile and Clothing Industries of the European Union s.a. (B 96196), dont le siège social à L-2530 Luxembourg, 33, Allée Scheffer, a été dénoncé en date du 8 octobre 2007

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2012025683/17.

(120032442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Cable TV S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 45.714,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 119.896.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 7 juillet 2011, et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 14 juillet 2011, sous la référence L110111268,

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 27 juin 2011, les actionnaires ont décidé:

1. de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg avec effet immédiat

2. de nommer DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises, avec effet immédiat, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 février 2012.

Référence de publication: 2012025866/18.

(120034225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Augentius Fund Administration (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012023315/10.

(120030120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Augentius Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012023316/10.

(120030121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Bentley Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 164.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012023341/10.

(120030030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Encore + Feeder SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.236.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale de la Société tenue le 5 octobre 2011 que l'assemblée générale décide de clôturer la liquidation de la Société ouverte le 16 novembre 2010 et de prendre note que la Société a cessé d'exister définitivement.

Les livres et comptes de la Société seront déposés et conservés pendant une période minimum de cinq ans auprès d'Aviva Investors Luxembourg, actuellement situés au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Encore + Feeder SICAV-SIF

Signature

Référence de publication: 2012025922/18.

(120033702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 996.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.698.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HEPP IV Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141642, acting in its own name and on behalf of Heitman European Property Partners IV, Sub-fund 3, a sub-fund of Heitman European Property Partners IV, a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organized under the form of a mutual investment fund (fonds commun de placement) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, having his professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 18, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149698, incorporated pursuant to a deed of Maître Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated November 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2547 dated December 30, 2009, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur Alzette, dated December 13, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at nine hundred seventy-five thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 975.825,00) represented by thirty-nine thousand thirty-three (39.033) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of twenty thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 20.175,00) to raise it from its present amount of nine hundred seventy-five thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 975.825,00) to nine hundred ninety-six thousand Euro (EUR 996.000,00) by creation and issuance of eight hundred seven (807) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

HEPP IV Management Company S.à r.l., prenamed, acting in its own name and on behalf of Heitman European Property Partners IV, Sub-fund 3, through its proxy holder, declares to subscribe for the eight hundred seven (807) new shares and fully pays them up in the nominal amount of twenty thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 20.175,00) by a contribution in cash in the same amount.

The total amount of twenty thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 20.175,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

IV. Following the above increase of the share capital, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's bylaws in order to read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at nine hundred ninety-six thousand Euro (EUR 996.000,00) represented by thirty-nine thousand eight hundred forty (39.840) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25,00) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HEPP IV Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141642, agissant en son propre nom et pour le compte d'Heitman European Property Partners IV-Compartment 3, un compartiment du fonds Heitman European Property Partners IV, un fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'un fonds commun de placement régi par le droit du Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 janvier 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149698, constituée suivant acte reçu par Maître Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2547 en date du 30 décembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette, en date du 13 décembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf cent soixante-quinze mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 975.825,00) représenté par trente-neuf mille trente-trois (39.033) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt mille cent soixante-quinze Euros (EUR 20.175,00) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-quinze mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 975.825,00) à neuf cent quatre-vingt-seize mille Euros (EUR 996.000,00) par la création et l'émission de huit cent sept (807) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

HEPP IV Management Company S.à r.l., susnommée, agissant en son propre nom et pour le compte d'Heitman European Property Partners IV-Compartiment 3, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire toutes les huit cent sept (807) parts sociales et les libère intégralement à valeur nominale d'un montant total de vingt mille cent soixante-quinze Euros (EUR 20.175,00) par un apport en numéraire du même montant.

Le montant de vingt mille cent soixante-quinze Euros (EUR 20.175,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-seize mille Euros (EUR 996.000,00) représenté par trente-neuf mille huit cent quarante (39.840) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3714. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012022552/120.

(120029195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Bauvalto S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 138.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012023354/10.

(120030116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.024.702,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.832.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142088, and

2. HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149698,

both here represented by Régis Galiotto, notary clerk, having his professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on January 18, 2012.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154832, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of July 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2044 of September 30, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur Alzette, of July 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2353 of October 3, 2011.

III. The Company's share capital is set at five million seven hundred thirty-two thousand seven hundred one Euro (EUR 5.732.701,00) represented by five million seven hundred thirty-two thousand seven hundred one (5.732.701) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one million two hundred ninety-two thousand one Euro (EUR 1.292.001,00) in order to increase it from its current amount of five million seven hundred thirty-two thousand seven hundred one Euro (EUR 5.732.701,00) to seven million twenty-four thousand seven hundred two Euro (EUR 7.024.702,00), by the creation and issuance of one million two hundred ninety-two thousand one (1.292.001) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and full payment of one million one hundred thousand two hundred thirty-four (1.100.234) shares for a total subscription price of one million one hundred thousand two hundred thirty-four Euro (EUR 1.100.234,00) by HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., by payment in cash in the same amount;

3. Subscription and full payment of one hundred ninety-one thousand seven hundred sixty-seven (191.767) shares for a total subscription price of one hundred ninety-one thousand seven hundred sixty-seven Euro (EUR 191.767,00) by HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., by payment in cash in the same amount;

4. Amendment of the first paragraph of the article 6 of the Company's bylaws, so that it reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at seven million twenty-four thousand seven hundred two Euro (EUR 7.024.702,00) represented by seven million twenty-four thousand seven hundred two (7.024.702) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each".

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of one million two hundred ninety-two thousand one Euro (EUR 1.292.001,00) in order to increase it from its current amount of five million seven hundred thirty-two thousand seven hundred one Euro (EUR 5.732.701,00) to seven million twenty-four thousand seven hundred two Euro (EUR 7.024.702,00), by the creation and issuance of one million two hundred ninety-two thousand one (1.292.001) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for one million one hundred thousand two hundred thirty-four (1.100.234) shares for a total subscription price of one million one hundred thousand two hundred thirty-four Euro (EUR 1.100.234,00), and fully pays them up by a contribution in cash in the same amount; and

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for one hundred ninety-one thousand seven hundred sixty-seven (191.767) shares for a total subscription price of one hundred ninety-one thousand seven hundred sixty-seven Euro (EUR 191.767,00), and fully pays them up by a contribution in cash in the same amount.

The total amount of one million two hundred ninety-two thousand one Euro (EUR 1.292.001,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

Following the above increase of the share capital, the meeting resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the Company's bylaws in order to read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at seven million twenty-four thousand seven hundred two Euro (EUR 7.024.702,00) represented by seven million twenty-four thousand seven hundred two (7.024.702) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142088, et

2. HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149698,

toutes les deux ici représentées par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 18 janvier 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l.» (ci-après, la Société), avec siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154832, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2044, en date du 30 septembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette, en date du 15 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2353, en date du 3 octobre 2011.

III. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions sept cent trente-deux mille sept cent un Euros (EUR 5.732.701,00) représenté par cinq millions sept cent trente-deux mille sept cent une (5.732.701) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent quatre-vingt-douze mille un Euros (EUR 1.292.001,00) pour le porter de son montant actuel de cinq million sept cent trente-deux mille sept cent un Euros (EUR 5.732.701,00) à sept million vingt-quatre mille sept cent deux Euros (EUR 7.024.702,00) par la création et l'émission d'un million deux cent quatre-vingt-douze mille une (1.292.001) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Approbation de la souscription d'un million cent mille deux cent trente-quatre (1.100.234) parts sociales et du paiement du prix total de souscription d'un million cent mille deux cent trente-quatre Euros (EUR 1.100.234,00) par HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., par paiement en numéraire du même montant;

3. Approbation de la souscription de cent quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-sept (191.767) parts sociales et du paiement du prix total de souscription de cent quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-sept Euros (EUR 191.767,00) par HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., par paiement en numéraire du même montant;

4. Modification de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société pour en adopter la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à sept million vingt-quatre mille sept cent deux Euros (EUR 7.024.702,00) représenté par sept million vingt-quatre mille sept cent deux (7.024.702) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent quatre-vingt-douze mille un Euros (EUR 1.292.001,00) pour le porter de son montant actuel de cinq million sept cent trente-deux mille sept cent un Euros (EUR 5.732.701,00) à sept million vingt-quatre mille sept cent deux Euros (EUR 7.024.702,00) par la création et l'émission d'un million deux cent quatre-vingt-douze mille une (1.292.001) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., susnommée, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à un million cent mille deux cent trente-quatre (1.100.234) parts sociales pour un prix total de souscription d'un million cent mille deux cent trente-quatre Euros (EUR 1.100.234,00), et les libère intégralement par un apport en numéraire du même montant; et

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., susnommée, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à cent quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-sept (191.767) parts sociales pour un prix total de souscription de cent quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-sept Euros (EUR 191.767,00), et les libère intégralement par un apport en numéraire du même montant.

Le montant total d'un million deux cent quatre-vingt-douze mille un Euros (EUR 1.292.001,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à sept million vingt-quatre mille sept cent deux Euros (EUR 7.024.702,00) représenté par sept million vingt-quatre mille sept cent deux (7.024.702) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3716. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012022551/175.

(120029215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Dynamax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 108.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 2 janvier 2012.
Référence de publication: 2012023405/10.
(120030122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Skyline Network Services (SNS) SA, Société Anonyme.
Siège social: L-9707 Clervaux, 5, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 93.993.

Aus der jährlichen Generalversammlung vom 15. April 2011 am Gesellschaftsitz gehen folgende Beschlüsse hervor:
Die Versammlung erneuert einstimmig die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird:
- Herr Gerd Lenges-Hensius, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Weweler 12B;
- Frau Martina Plotes, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Weweler 12B.
Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Carl Henkes als Verwaltungsratsmitglied zur Kenntnis und ernennt Herrn Alwin Lenges-Hensius, wohnhaft in B-4780 Recht, Zur Ochsenbaracke 22, zum Verwaltungsratsmitglied. Sein Mandat endet bei der Generalversammlung, welche im Jahre 2017 stattfinden wird.
Außerdem erneuert die Versammlung einstimmig das Mandat des delegierten Verwalters, Herrn Gerd Lenges-Hensius, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Weweler 12B, bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird.
Darüber hinaus erneuert die Generalversammlung einstimmig das Mandat des Kommissars, Herrn Gerd Heinzius, Steuerberater, mit beruflicher Adresse in L-9753 Heinerscheid, Hauptstrooss 1. Sein Mandat endet zur Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012026570/21.
(120034635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

First LHF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.431.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012023423/9.
(120030065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

PluraList Asbl, Association sans but lucratif.
Siège social: L-3474 Dudelange, 23, Schwaarze Wee.
R.C.S. Luxembourg F 9.014.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. BAHR Christine, de nationalité allemande, fonctionnaire au Parlement européen, demeurant au 122, avenue George Bergmann, B-1050 Bruxelles, Belgique
2. BROZEK Dorota, de nationalité polonaise, fonctionnaire au Parlement européen, demeurant au 2, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
3. EERITS Andres, de nationalité estonienne, fonctionnaire au Parlement européen, demeurant au 18, rue Emile Metz, L-2149 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
4. GLONEK Piotr, de nationalité polonaise, fonctionnaire au Parlement européen, demeurant au 23, Schwaarze Wee, L-3474 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg
5. NOWORYTA Lidia, de nationalité polonaise, fonctionnaire au Parlement européen, demeurant au 8, Clos des Trois Fontaines, B-1160 Bruxelles, Belgique

actuellement membres de l'Association de fait Pluralist préexistante, l'ancienne Association de fait réunie ayant préalablement validé la transformation en ASBL, et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une Association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'Association porte la dénomination de PluraList ASBL.

Art. 2. L'Association a pour objet la défense des intérêts socioprofessionnels du personnel des institutions européennes. Elle poursuit des buts d'intérêt général, culturels et charitables. En vue de la défense d'intérêts communs, elle participe entre autres aux élections au(x) Comité(s) du personnel et peut mener toute action ou méthode légale qui pourrait être décidée.

Art. 3. L'Association a son siège social à Dudelange, L-3474, 23, Schwaarze Wee. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Comité exécutif.

Art. 4. La durée de l'Association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'Association toute personne travaillant ou ayant travaillé pour les institutions européennes, indépendamment de sa catégorie et de son grade. Les adhérents s'engagent à participer à la réalisation des objectifs statutaires et à l'exécution des décisions de l'Assemblée générale et du Comité exécutif.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'Association doit présenter une demande d'adhésion écrite au Comité exécutif, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le Comité exécutif décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'Association en adressant par lettre recommandée sa démission au Comité exécutif. Est réputé démissionnaire tout membre qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation annuelle dans le délai de deux mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout membre peut être exclu par le Comité exécutif

1. en cas d'infraction grave aux présents statuts,
2. en cas de manquement important à ses obligations envers l'Association, constaté par le Comité exécutif,
3. en cas de manquement manifeste à la bonne coopération ou de nuisance aux intérêts de l'Association, constaté par le Comité exécutif.

Un recours dûment motivé devant l'Assemblée générale est possible. L'Assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'Assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'Association. Elle se compose de l'ensemble des adhérents en règle de cotisation à la fin du mois précédent l'assemblée générale.

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, y compris par voie de visioconférence, sur convocation du président du Comité exécutif, adressée, en règle générale, au moins cinq jours ouvrables à l'avance par circulaire à tous les membres de l'Association, ensemble avec l'ordre du jour. Cependant, ce délai est de trois jours ouvrables en cas d'urgence dûment justifiée.

L'Assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'Association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Sauf dispositions contraires des présents statuts, les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité des voix exprimées. Les résolutions de l'Assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et éventuellement des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'Assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'Association est administrativement gérée par un Comité exécutif, chargé de la direction et de la gestion courante, composé de deux membres au moins, élus par l'Assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de trois ans. Ces administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. D'éventuels membres honoraires du Comité exécutif sont désignés parmi les membres effectifs de l'Association dans les mêmes conditions. Les membres du Comité exécutif sont rééligibles.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les décisions du Comité exécutif sont prises à la majorité simple des membres qui le composent.

Art. 13. Le Comité exécutif se réunit chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent. De même, le Comité exécutif doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du Comité exécutif sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié. Les échanges entre eux peuvent également se faire par voie de visioconférence, électroniquement ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. Le Comité exécutif a les pouvoirs les plus étendus pour engager l'Association.

Art. 15. Le Comité exécutif peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée générale.

Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maximum pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'Assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le Comité exécutif, sur base du rapport du trésorier, établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'Assemblée générale ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'Assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée. Pour être acceptées, les modifications doivent avoir été adoptées à la majorité des deux tiers des voix.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'Association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'Association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'Assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Assemblée générale extraordinaire

Les présents statuts ont été adoptés, à l'unanimité, lors de l'Assemblée générale constituante, réunie en assemblée extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, le 10 février 2012.

Christine BAHR / Dorota BROZEK / Andres EERITS / Piotr GLONEK / Lidia NOWORYTA.

Référence de publication: 2012023662/114.

(120029146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Dulan Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.345.

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DULAN COMPANY S.A.», ayant son siège social à L2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 137345, dont le siège a été transférée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu en date du 05 mars 2008 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1012 du 24 avril 2008. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia DELFINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les QUINZE MILLE CINQ CENTS (15.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Monsieur Davide BOTTAN, né le 01 septembre 1970 à Modena (Italie) et demeurant à Modena, Strada albareto n.75.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. ROTI, S. WOLTER, S. DELFINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2012. Relation: LAC/2012/5748. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012023027/63.

(120029323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Lux-Civil Engineering Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 147, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 33.046.

La nouvelle adresse de l'administrateur et administrateur délégué Monsieur Christian Assini est au 24, Rue Marguerite de Brabant, L-1254 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012025484/12.

(120032729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Global Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012023441/10.

(120030070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Invaston S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 87.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012023467/10.

(120030108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

LuxcoSITQ 1, Société Civile.

Capital social: EUR 130.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.966.

Mme Xenia Kotoula et M. Jorge Pérez Lozano, tous deux gérants de la Société, ont informé la Société de leur nouvelle adresse professionnelle qui se trouve au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ceci avec effet au 2 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2012.

Pour la société

Jorge Pérez Lozano / Xenia Kotoula

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012025462/15.

(120033386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Pinar Bêta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.463.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 24 février 2012

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 24 février 2012 que:

- La démission de RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de sa fonction de gérant a été acceptée par les Associés avec effet au 24 Février 2012.

- La société Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu par les Associés en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 24 février 2012 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 27 février 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012026121/19.

(120033625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

CETP II Pallas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.923.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of January

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appear:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company, submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 130 698 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employees with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of a proxy given on January 17, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

Art. 1. There is hereby formed between the subscriber and all these who may become members in the future, a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees,

collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name «CETP II Pallas S.à r.l.».

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of two shareholders, the Company's shares are freely transferrable between such two shareholders. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be partners. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two Managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of two Managers, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of two Managers.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written or verbal notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, email, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, email, telegram or telex another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, email, telegram or telex.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or any one to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, email, telegram or telex at the registered office of the Company.

Any and all managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to identify each other and hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed

realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the sole manager or the board of managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand twelve.

Subscription – Payment

The articles of association having thus been established, CETP II Participations S.à r.l. SICAR, prenamed declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred (€12,500), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Ms Erica Herberg, Principal, born June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr David B. Pearson, Managing Director, born on December 13, 1968, in Washington D.C., United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America.

- CETP II Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204470 and having its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130 698 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employées privées avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «CETP II Pallas S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€12.500 -) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du ou des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions de par la Loi et sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 Août 2005 sur les contrats de garanties financières.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité des trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du gérant unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux Gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence des deux Gérants et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif de deux Gérants.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courrier, télégramme, ou télex. Un gérant pourra également mandater un autre gérant afin qu'il le représente par téléphone, la confirmation écrite dudit mandat pouvant se faire ultérieurement. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie courrier, télégramme ou télex.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dument prises à une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courrier, télégramme ou télex au siège social de la Société.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants

participant au conseil puissent se s'identifier et se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera périodiquement. Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

Souscription – Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CETP II Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12,500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (€12,500) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (€12,500). Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Monsieur Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

- Madame Erica Herberg, Principal, née le 8 juin 1974 dans le Carolina, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

- Monsieur David B. Pearson, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505 Etats-Unis.

- CETP II Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-204470, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012022991/383.

(120029741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

SKOK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.161.742,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.842.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

1. KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO-KREDYTOWA, a cooperative incorporated and existing under the laws of Poland, having its principal place of business at ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland, registered with the National Court Register under number KRS 0000054951,

2. ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland, registered with the National Court Register under number KRS 0000149560,

3. TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO-KREDYTOWYCH, a mutual insurance company incorporated and existing under the laws of Poland, having its principal place of business at ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland, registered with the National Court Register under number KRS 0000117377,

4. TOWARZYSTWO ZARZADZAJACE SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPOLKA KOMANDYTOWO-AKCYJNA, a partnership limited by shares incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at Legionów, No 126-128, postal Code 81-472 Gdynia, Poland, registered with the National Court Register under number KRS 0000319828 (TZ SKOK SKA),

5. SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO-KREDYTOWA IM. FRANCISZKA STEFCZYKA, a cooperative incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Bohaterów Starówki Warszawskiej, nr 6, 81-455 Gdynia, Poland, registered with the National Court Register under number KRS 0000080915 (SKOK STEFCZYKA),

6. SPOLDZIELCZY INSTYTUT NAUKOWY SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Wladyslawa IV 22, 81743 Sopot, Poland, registered with the National Court Register under number KRS 0000394248,

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of six (6) proxies given under private seal on January 18, 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the partners are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the partners of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "SKOK Holding S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133842, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated November 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2970, dated December 20, 2007, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 7, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3011, dated December 8, 2011.

III. The Company's share capital is set at one hundred forty-one million seven hundred sixty-five thousand five hundred fifty-two Euro (EUR 141.765.552,00) represented by:

- seventy-one million twenty-two thousand two hundred forty-eight (71.022.248) class A shares;
 - sixty-nine thousand five hundred (69.500) class B shares;
 - ten million seven hundred forty-six thousand six hundred sixty-seven (10.746.667) class C shares;
 - three million nine thousand five hundred fifty-nine (3.009.559) class D shares;
 - eight million three hundred thirteen thousand four hundred ninety-eight (8.313.498) class E shares;
 - forty-eight million six hundred four thousand eighty (48.604.080) class F shares;
- all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. On August 5, 2011 the Company's share capital has been increased from its amount of eighty-four million eight hundred and forty-seven thousand nine hundred seventy-four Euro (EUR 84.847.974,00) to one hundred forty-one million seven hundred sixty-five thousand five hundred fifty-two Euro (EUR 141.765.552,00) considering the correction implemented on October 7, 2011, by the contribution in kind by:

- TZ SKOK SKA of eight million seven hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-six (8.757.436) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1,00) each, of Towarzystwo Finansowe Spółdzielczych Kas Oszcz dno ciowo-Kredytowych SA, a joint-stock company (Spółka Akcyjna) having its registered office at Arko ska, No. 11, Gda sk, 80-387, Poland and registered with the National Court Register under number KRS 0000213059 (TF SKOK SA);
- SKOK STEFCZYKA of ninety-eight million (98.000.000) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1,00) each of TZ SKOK SKA.

V. SKOK STEFCZYKA and the other partners now wish to restore the ownership of the Company which existed on August 5, 2011 after the contribution made by TZ SKOK SKA, as amended on October 7, 2011, but prior to SKOK STEFCZYKA's contribution.

VI. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to decrease the share capital of the Company by an amount of forty-eight million six hundred four thousand eighty Euro (EUR 48.604.080,00) in order to bring it from its present amount of one hundred forty-one million seven hundred sixty-five thousand five hundred fifty-two Euro (EUR 141.765.552,00) to an amount of ninety-three million one hundred sixty-one thousand four hundred seventy-two Euro (EUR 93.161.472,00) by cancellation of forty-eight million six hundred four thousand eighty (48.604.080) class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares), and to repay the Class F Shares cancelled to SKOK STEFCZYKA, by payment in kind in the same amount consisting in the transfer of the ninety-eight million (98.000.000) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1,00) each, held by the Company in TZ SKOK SKA, and which are linked to the Class F Shares;

2. Creation of a new class of shares namely the class G shares;

3. Conversion of three million eight hundred thirty-one thousand two hundred sixty (3.831.260) class C shares out of the ten million seven hundred forty-six thousand six hundred sixty-seven (10.746.667) class C shares of one Euro (EUR 1,00) each issued by the Company, held by SPOLDZIELCZY INSTYTUT NAUKOWY SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, prenamed, into three million eight hundred thirty-one thousand two hundred sixty (3.831.260) class G shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each;

4. Subsequent amendment of article 6 paragraphs 1 and 2 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at ninety-three million one hundred sixty-one thousand four hundred seventy-two Euro (EUR 93.161.472,00) represented by seventy-one million twenty-two thousand two hundred forty-eight (71.022.248) class A shares, sixty-nine thousand five hundred (69.500) class B shares, six million nine hundred fifteen thousand four hundred seven (6.915.407) class C shares, three million nine thousand five hundred fifty-nine (3.009.559) class D shares, eight million three hundred thirteen thousand four hundred ninety-eight (8.313.498) class E shares and three million eight hundred thirty-one thousand two hundred sixty (3.831.260) class G shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The class A to G shares are together referred to as the Shares and the shares of each Specific Class (as defined below) as the Specific Shares. The A to G classes of shares are together referred to as the Specific Classes. The holders of the Shares are together referred to as the Partners.”

VII. The voting partners, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of forty-eight million six hundred four thousand eight hundred Euro (EUR 48.604.080,00) in order to bring it from its present amount of one hundred forty-one million seven hundred sixty-five thousand five hundred fifty-two Euro (EUR 141.765.552,00) to an amount of ninety-three million one hundred sixty-one thousand four hundred seventy-two Euro (EUR 93.161.472,00) by cancellation of the Class F Shares, and to repay the Class F Shares cancelled to SKOK STEFCZYKA, by payment in kind in the same amount consisting in the transfer of the ninety-eight million (98.000.000) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1,00) each, held by the Company in TZ SKOK SKA, and which are linked to the Class F Shares.

Second resolution

The partners resolve to create a new class of shares namely the class G shares.

Third resolution

The partners resolve to convert the three million eight hundred thirty-one thousand two hundred sixty (3.831.260) class C shares out of the ten million seven hundred forty-six thousand six hundred sixty-seven (10.746.667) class C shares of one Euro (EUR 1,00) each issued by the Company, held by SPOLDZIELCZY INSTYTUT NAUKOWY SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, prenamed, into three million eight hundred thirty-one thousand two hundred sixty (3.831.260) class G shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Fourth resolution

The partners resolve to amend article 6 paragraphs 1 and 2 of the Company’s articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at ninety-three million one hundred sixty-one thousand four hundred seventy-two Euro (EUR 93.161.472,00) represented by seventy-one million twenty-two thousand two hundred forty-eight (71.022.248) class A shares, sixty-nine thousand five hundred (69.500) class B shares, six million nine hundred fifteen thousand four hundred seven (6.915.407) class C shares, three million nine thousand five hundred fifty-nine (3.009.559) class D shares, eight million three hundred thirteen thousand four hundred ninety-eight (8.313.498) class E shares and three million eight hundred thirty-one thousand two hundred sixty (3.831.260) class G shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The class A to G shares are together referred to as the Shares and the shares of each Specific Class (as defined below) as the Specific Shares. The A to G classes of shares are together referred to as the Specific Classes. The holders of the Shares are together referred to as the Partners.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCOWO - KREDYTOWA, une coopérative constituée et existant conformément au droit polonais ayant son principal établissement à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Pologne, et enregistrée auprès du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 0000054951,

2. ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément au droit polonais ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Pologne, et enregistrée auprès du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 0000149560,

3. TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO-KREDYTOWYCH, une société d'assurance mutualiste constituée et existant conformément au droit polonais ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Pologne, et enregistrée auprès du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 0000117377,

4. TOWARZYSTWO ZARZADZAJACE SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPOLKA KOMANDYTOWO-AKCYJNA, une société en commandite par actions constituée et existant conformément au droit polonais ayant son siège social à Legionów, No 126–128, postal Code 81-472 Gdynia, Pologne, et enregistrée auprès du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 0000319828 (TZ SKOK SKA),

5. SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO - KREDYTOWA IM. FRANCISZKA STEFCZYKA, une coopérative constituée et existant conformément au droit polonais ayant son siège social à ul. Bohaterów Starówki Warszawskiej, nr 6, 81-455 Gdynia, Pologne, et enregistrée auprès du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 0000080915 (SKOK STEFCZYKA),

6. SPOLDZIELCZY INSTYTUT NAUKOWY SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément au droit polonais ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot, Poland, et enregistrée auprès du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 0000394248,

ici représentées par Sofia Afonso Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de six (6) procurations données sous seing privé le 18 janvier 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir été prévenus et avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable de sorte qu'aucune convocation n'était nécessaire.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «SKOK Holding S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133842, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2970 en date du 20 décembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 7 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3011 du 8 décembre 2011.

III. Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-et-un millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-deux Euro (EUR 141.765.552,00) représenté par:

- soixante-et-onze millions vingt-deux mille deux cent quarante-huit (71.022.248) parts sociales de classe A;
 - soixante-neuf mille cinq cents (69.500) parts sociales de classe B;
 - dix millions sept cent quarante-six mille six cent soixante-sept (10.746.667) parts sociales de classe C;
 - trois millions neuf mille cinq cent cinquante-neuf (3.009.559) parts sociales de classe D;
 - huit millions trois cent treize mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (8.313.498) parts sociales de classe E;
 - quarante-huit millions six cent quatre mille quatre-vingt (48.604.080) parts sociales de classe F;
- toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. Le 5 août 2011, le capital social de la Société a été augmenté de son montant de quatre-vingt-quatre millions huit cent quarante-sept mille neuf cent soixante-quatorze Euro (EUR 84.847.974,00) à cent quarante-et-un millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-deux Euro (EUR 141.765.552,00) considérant la rectification passée en date du 7 octobre 2011, par l'apport en nature par:

- TZ SKOK SKA de huit millions sept cent cinquante-sept mille quatre cents trente-six (8.757.436) actions d'une valeur nominale d'un Zloty polonais (PLN 1,00) chacune de Towarzystwo Finansowe Spółdzielczych Kas Oszcz dno ciowo-Kredytowych SA, une société anonyme (Spółka Akcyjna) ayant son siège social à Arko ska, No. 11, Gda sk, 80-387, Pologne et immatriculée auprès du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 0000213059 (TF SKOK SA);

- SKOK STEFCZYKA de quatre-vingt-dix-huit millions (98.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un Zloty polonais (PLN 1,00) chacune de TZ SKOK SKA.

V. SKOK STEFCZYKA et les autres associés désirent maintenant restaurer l'actionnariat de la Société qui existait au 5 août 2011 après l'apport fait par TZ SKOK SKA, tel que modifié le 7 octobre 2011, mais avant l'apport de SKOK STEFCZYKA.

VI. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de diminuer le capital social de la Société d'un montant de quarante-huit millions six cent quatre mille quatre-vingt Euro (EUR 48.604.080,00) afin de le porter de son montant actuel de cent quarante-et-un millions sept cent

soixante-cinq mille cinq cent cinquante-deux Euro (EUR 141.765.552,00) à quatre-vingt-treize millions cent soixante-et-un mille quatre cent soixante-douze Euro (EUR 93.161.472,00) par l'annulation de quarante-huit millions six cent quatre mille quatre-vingt (48.604.080) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe F), et de rembourser les Parts Sociales de Classe F annulées à SKOK STEFCZYKA, par paiement en nature d'un même montant consistant en le transfert des quatre-vingt-dix-huit millions (98.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un Zloty polonais (PLN 1,00) chacune, détenues par la Société dans TZ SKOK SKA, et qui sont liées aux Parts Sociales de Classe F;

2. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales dénommées les parts sociales de classe G;

3. Conversion des trois millions huit cent trente-et-un mille deux cent soixante (3.831.260) parts sociales de classe C sur les dix millions sept cent quarante-six mille six cent soixante-sept (10.746.667) parts sociales de classe C existantes d'un Euro (EUR 1,00) chacune émises par la Société, détenues par SPOLDZIELCZY INSTYTUT NAUKOWY SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, prénommée, en trois millions huit cent trente-et-un mille deux cent soixante (3.831.260) parts sociales de classe G, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune;

4. Modification subséquente des premier et second alinéas de l'article 6 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-treize millions cent soixante-et-un mille sept cent quarante-deux Euro (EUR 93.161.742,00) représenté par soixante-et-onze millions vingt-deux mille deux cent quarante-huit (71.022.248) parts sociales de classe A, soixante-neuf mille cinq cents (69.500) parts sociales de classe B, dix millions sept cent quarante-six mille six cent soixante-sept (10.746.667) parts sociales de classe C, trois millions neuf mille cinq cent cinquante-neuf (3.009.559) parts sociales de classe D, huit millions trois cent treize mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (8.313.498) parts sociales de classe E et trois millions huit cent trente-et-un mille deux cent soixante (3.831.260) parts sociales de classe G, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Les parts sociales de classe A à G sont ensemble désignées comme les Parts Sociales et individuellement comme les Parts Sociales Spécifiques. Les classes A à G de Parts Sociales sont ensemble désignées comme les Classes Spécifiques. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les Associés.»

VII. Les associés votant, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de diminuer le capital social de la Société d'un montant de quarante-huit millions six cent quatre mille quatre-vingt Euro (EUR 48.604.080,00) afin de le porter de son montant actuel de cent quarante-et-un millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-deux Euro (EUR 141.765.552,00) à quatre-vingt-treize millions cent soixante-et-un mille quatre cent soixante-douze Euro (EUR 93.161.472,00) par l'annulation des Parts Sociales de Classe F, et de rembourser les Parts Sociales de Classe F annulées à SKOK STEFCZYKA, par paiement en nature d'un même montant consistant en le transfert de quatre-vingt-dix-huit millions (98.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un Zloty polonais (PLN 1,00) chacune, détenues par la Société dans TZ SKOK SKA, et qui sont liées aux Parts Sociales de Classe F.

Deuxième résolution

Les associés décident de procéder à la création d'une nouvelle catégorie de parts sociales dénommée les parts sociales de classe G.

Troisième résolution

Les associés décident de convertir les trois millions huit cent trente-et-un mille deux cent soixante (3.831.260) parts sociales de classe C sur les dix millions sept cent quarante-six mille six cent soixante-sept (10.746.667) parts sociales de classe C existantes d'un Euro (EUR 1,00) chacune émises par la Société, détenues par SPOLDZIELCZY INSTYTUT NAUKOWY SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, prénommée, en trois millions huit cent trente-et-un mille deux cent soixante (3.831.260) parts sociales de classe G, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier les premier et second alinéas de l'article 6 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-treize millions cent soixante-et-un mille sept cent quarante-deux Euro (EUR 93.161.742,00) représenté par soixante-et-onze millions vingt-deux mille deux cent quarante-huit (71.022.248) parts sociales de classe A, soixante-neuf mille cinq cents (69.500) parts sociales de classe B, dix millions sept cent quarante-six mille six cent soixante-sept (10.746.667) parts sociales de classe C, trois millions neuf mille cinq cent cinquante-neuf (3.009.559) parts sociales de classe D, huit millions trois cent treize mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (8.313.498) parts sociales de classe E et trois millions huit cent trente-et-un mille deux cent soixante (3.831.260) parts sociales de classe G, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Les parts sociales de classe A à G sont ensemble désignées comme les Parts Sociales et individuellement comme les Parts Sociales Spécifiques. Les classes A à G de Parts Sociales sont ensemble désignées comme les Classes Spécifiques. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les Associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012022773/279.

(120029190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Ritchie Bros. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012023564/10.

(120030119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012023565/10.

(120030118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.248.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Pedro Fernandes das Neves, Gérant de la Société, a été transférée à l'adresse suivante:

5C rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Février 2012.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2012023677/16.

(120029770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

LCI Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.201.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012024471/9.

(120031260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

E.F.P.A. Eurosol Fondation Participation et Assistance, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.720.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2011

L'Assemblée a nommé un nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Emmanuel DOCK.

L'Assemblée a nommé:

Monsieur Stefano GIUFFRA, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2015.

L'Assemblée a nommé un nouvel Administrateur en remplacement de FIDUCINTER Sàrl.

L'Assemblée a nommé:

Monsieur Giuseppe CASTELLANETA, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat d'un administrateur.

L'Assemblée a décidé:

De prolonger le mandat de Monsieur Didier GIRARD, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E.F.P.A S.A.

Référence de publication: 2012025919/22.

(120033461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.249.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Pedro Fernandes das Neves, Gérant de la Société, a été transférée à l'adresse suivante:

5C rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Février 2012.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2012023678/16.

(120029769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.298.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Pedro Fernandes das Neves, Gérant de la Société, a été transférée à l'adresse suivante:
5C rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Février 2012.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2012023679/16.

(120029775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.763.

—
Extract of minutes of the annual meeting of the partners held in Luxembourg on 25 January 2012

Resolution

The Partners decide to appoint PriceWaterhouseCoopers S.a.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor of the Company will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31,

Version française

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 janvier 2012

Les Associés décident de nommer PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg as Réviseur d'Entreprises agréé de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé de la Société viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

Pour le Copie conforme

Signatures

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2012025967/22.

(120034176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.274.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Pedro Fernandes das Neves, Gérant de la Société, a été transférée à l'adresse suivante:
5C rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Février 2012.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2012023680/16.

(120029771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Derby International Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 25.234.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 16 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme:

- DERBY INTERNATIONAL CORPORATION S.A. (B 25234), dont le siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été dénoncé en date du 10 mai 2004

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2012025692/17.

(120032439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.040.450,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.040.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Pedro Fernandes das Neves, Gérant de la Société, a été transférée à l'adresse suivante:
5C rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Février 2012.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2012023703/16.

(120029764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Les Restaurants du Majestic SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9654 Schleif, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 98.288.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012024475/10.

(120031321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

LIPI Société Luxembourgeoise d'Ingénierie et de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012024477/10.

(120031251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

Kompass Venture Capital S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 82.477.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012025449/11.

(120033408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Invensys Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.904.356.933,30.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.908.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 février 2012

L'associé unique de la Société a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mars 2012:

- Victoria Mary HULL, demeurant 28, Stanford Road, Kensington, GB-W8 5PZ Londres, gérant de la Société,
- Mr. Stephen MCDONNELL; demeurant 4A Lower Street, Thriplow, Royston, Hertfordshire S68 7RJ, gérant de la société,
- Rachel Louise SPENCER, demeurant The Cottage, Amy Lane, Chesham, GB-HP5 1NB Bucks, gérant de la Société;
- David Jeremy THOMAS, demeurant 11, Couatts Crescent, 13/23 St Albans Road, NW5 1RF Londres, gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026015/18.

(120033615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.101.

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-ninth of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., with registered office at KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, Ugland House, P.O. Box 309,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 151101, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on January 7, 2010, published at the Memorial C n° 536 of March 12, 2010, and that its articles of association have been amended for the last time by a deed received by the undersigned notary on December 3, 2010, published in the Memorial C number 705 of April 13, 2011,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of twelve million United States Dollars (USD 12,000,000.-) in order to raise it from its present amount of five hundred thirty one thousand eight hundred and twenty three United States Dollars (USD 531,823.-) to twelve million five hundred thirty one thousand eight hundred and twenty three United States Dollars (USD 12,531,823.-) by the issue of twelve million (12,000,000) new sharequotas with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription and Payment

All the twelve million (12,000,000) new sharequotas with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each are all subscribed by the company "ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P.", pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of twelve million United States Dollars (USD 12,000,000.-).

The contribution in cash of an amount of twelve million United States Dollars (USD 12,000,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. 1st paragraph.** The corporate capital is set at twelve million five hundred thirty one thousand eight hundred and twenty three United States Dollars (USD 12,531,823.-) represented by twelve million five hundred thirty one thousand eight hundred and twenty three (12,531,823) sharequotas with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand two hundred euro (€ 5,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., avec siège social à KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, Uglan House, Boite Postale 309,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 151101, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 janvier 2010, publié au Mémorial C n° 536 du 12 mars 2010, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 705 du 13 avril 2011,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à hauteur de douze millions Dollars des Etats-Unis (USD 12.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente et un mille huit cent vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 531.823,-) à douze millions cinq cent trente et un mille huit cent vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 12.531.823,-) par l'émission de douze millions (12.000.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les douze millions (12.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, sont toutes souscrites par la société "ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P.", prénommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par l'apport en numéraire de douze millions Dollars des Etats-Unis (USD 12.000.000,-), provenant d'une avance actionnaire consentie à la Société, ce qui entraînera l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté;

Le versement en numéraire d'un montant de douze millions (12.000.000) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société Elliott VIN (Luxembourg) S.à r.l..

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à douze millions cinq cent trente et un mille huit cent vingt-trois Dollars des Etats-Unis (USD 12.531.823,-) représenté par douze millions cinq cent trente et un mille huit cent vingt-trois (12.531.823) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de cinq mille deux cents euros (€ 5.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2012. Relation: EAC/2012/347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012023032/111.

(120029575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

FIDAL - Gestion & Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 114.410.

—
EXTRAIT

Suite à l'acte de cession de parts sociales du 16 février 2012 lors duquel Madame Corinne Fender Andrès, Expert-Comptable, né à Strasbourg (France) le 8 Mai 1967 et demeurant à F-57970 Stuckange (France) 7, rue des Ormes, a cédé 63 parts sociales à M. Christophe Fender, né à Strasbourg (France) le 10 Juillet 1965, ayant pour adresse professionnelle L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

Le capital social de la Société est détenu comme suit:

Monsieur Christophe Fender	63 parts sociales
Monsieur Laurent Kehren	61 parts sociales
Total:	124 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Février 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012025944/20.

(120034190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Patro Immo I S.C., Société Civile.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg E 4.697.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le deux février.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. - PATRONALE LIFE N.V., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1040 Bruxelles, 3, rue Belliard, inscrite au Registre des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0403.288.089 et autorisée sous le code 1642 (AR 18/06/01, BS 29/06/01), représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Filip Moeykens, demeurant à B-1020 Bruxelles, Kerkeveldstraat 37,

ici représenté par Monsieur Vincent J. Derudder, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20, rue d'Amsterdam, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Bruxelles, le 27 janvier 2012.

2. - NUCLEUS MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B, numéro 60.101,

représentée par son administrateur délégué, Monsieur Vincent J. Derudder, prénommé.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile, qu'elles vont constituer entre eux:

Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparantes prénommées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés par la suite, une société civile qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion de tous biens immeubles pour compte propre, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société du groupe.

Art. 3. La société prend la dénomination "PATRO IMMO I S.C."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée prenant cours ce jour.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Apports, Capital, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est souscrit et fixé à trois cent soixante mille euros (360.000,- €) divisé en trente-six mille (36.000) parts sociales de dix euros (10,- €) chacune, réparties comme suit:

1.- PATRONALE LIFE N.V., prénommée, trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts	35.999
2.- NUCLEUS MANAGEMENT S.A., prénommée, une part	1
Total: trente-six mille parts	36.000

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de trois cent soixante mille euros (360.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire au moyen d'un certificat bancaire.

Art. 7. La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ainsi que des actes de cessions de parts régulièrement consentis, sans qu'il ait lieu à délivrance d'aucun titre aux associés.

Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles et transmissibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois-quarts (3/4) du capital social, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 8. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-proprétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Art. 11. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Art. 12. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Administration de la société

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

Assemblée générale

Art. 14. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 15. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 16. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 19 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 17. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 16 alinéa 2 et 19 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 18. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 19. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 20. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 21. Chaque année au 31 décembre, la gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée "générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 22. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Disposition générale

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.630,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. - Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Vincent J. Derudder, administrateur de sociétés, né à Clichy-la-Garenne (France), le 23 février 1948, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20, rue d'Amsterdam.

Lé gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

2. - L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Dont acte, fait et dressé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.J. Derudder, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 février 2012. Relation: LAC/2012/6353. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 13 février 2012.

M. DECKER.

Référence de publication: 2012023695/151.

(120029467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Lokalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 102, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 137.998.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012024481/10.

(120031792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

Magnolia Investments & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 94.901.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012024487/9.

(120031682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

Mohawk Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.995.850,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 147.820.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012024494/13.

(120031988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

Nordev Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 87.495.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 février 2012

Sont nommés administrateurs, pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2017:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Guy HORNICK n'a pas été renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012026089/22.

(120034101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Lainière Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 45.650.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2012.

Référence de publication: 2012025471/11.

(120032918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Mohawk Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 460.125,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 111.052.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012024495/13.

(120031990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

Musi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 62.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012025501/11.

(120033219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

EJL Real Estate G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 166.913.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den sechzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft EJL GROUP S.A., mit Sitz in L-2311 Luxembourg 55-57, Avenue Pasteur, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer B 166.222,

hier vertreten durch Frau Sophie BATARDY, Juristin, beruflich ansässig in L-2311 Luxembourg 55-57, Avenue Pasteur aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 6. Februar 2012.

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "EJL Real Estate G.m.b.H."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung von Immobilien

Zweck der Gesellschaft ist auch der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch die Aktiengesellschaft EJL GROUP S.A. mit Sitz in L-2311 Luxembourg 55-57, Avenue Pasteur, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer B 166.222, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftersitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900.-).

Erklärung

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Nico HANSEN, Privatangestellter, geboren am 31. März 1969 in Differdange, beruflich ansässig in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2311 Luxembourg, 5557, avenue Pasteur,

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. BATARDY, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 17 février 2012. Relation: ECH/2012/254. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 17. Februar 2012.

Référence de publication: 2012023040/124.

(120029149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

SC Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.462.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 24 février 2012

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 24 février 2012 que:

- La démission de RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de sa fonction de gérant a été acceptée par les Associés avec effet au 24 Février 2012.

- La société Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu par les Associés en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 24 février 2012 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 27 février 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012026192/19.

(120033626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

APF Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.025.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.051.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of January.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Asia Property Fund, an investment company with variable share capital - specialised investment fund ("Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.777, (the "Sole Shareholder")

represented by Mr Laurent Clairet, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on 31 January 2012.

The above mentioned power of attorney, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of APF Holding Company S.à r.l., represented as above stated, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of APF Holding Company S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), on 23 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 77 of 30 January 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number 122.051. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), on 15 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2274 of 20 November 2009

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to an amount of three million twenty-five thousand United States Dollars (USD 3,025,000.-) without issuing new shares to the

existing Sole Shareholder, by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of twenty-four thousand United States Dollars (USD 24,000.-) so as to raise it from two hundred United States Dollars (USD 200.-) each to twenty-four thousand two hundred United States Dollars (USD 24,200.-) each.

2 To accept subscription for this capital increase by the Sole Shareholder and to accept payment in full for such capital increase by a contribution in kind.

3 To amend article 5 and article 6 of the Company's articles of incorporation, so as to reflect the resolutions to be adopted under items 2) and 3) of this agenda.

4 To authorise Mr. Laurent Clairet or Mrs. Bronwyn Salvat-Winter, any authorised person at RBC Dexia, acting individually, with full power of substitution, to record the capital increase in the share register of the Company.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES TO increase the corporate capital of the Company by an amount of three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to an amount of three million twenty-five thousand United States Dollars (USD 3,025,000.-) without issuing new shares to the existing Sole Shareholder, by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of twenty-four thousand United States Dollars (USD 24,000.-) so as to raise it from two hundred United States Dollars (USD 200.-) each to twenty-four thousand two hundred United States Dollars (USD 24,200.-) each.

Second resolution

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declared to subscribe for the capital increase in an amount of three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) and to make payment in full for such capital increase by a contribution in kind (apport autre qu'en numéraire) consisting of a receivable against the Company of the same amount (the "Contribution").

The proof of the reality and the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge, lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments and no restrictions to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

If supplementary formalities are required in order to implement the Contribution, the appearing party will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible. The Sole Shareholder further stated that a report has been drawn up by the directors of the Company wherein the Contribution is described and valued and that the directors of the Company are of the opinion that the Contribution is uncontested, current and immediately exercisable and that the Contribution can be converted into capital to the extent of three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) (the "Report").

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Sole Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the said subscription and payment.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 5 and the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation, which will from now be read as follows:

" Art. 5. First paragraph - Issued capital. The issued share capital of the Company is set at three million twenty-five thousand United States Dollars (USD 3,025,000.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of twenty-four thousand two hundred United States Dollars (USD 24,200.-) each, all of which are fully paid up."

" Art. 6. First paragraph - Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at eight hundred and forty-one million seven hundred and forty-eight thousand six hundred United States Dollars (USD 841,748,600.-) divided into thirty-four thousand seven hundred and eighty-three (34,783.) shares each share with a nominal value of twenty-four thousand two hundred United States Dollars (USD 24,200.-)."

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to authorise Mr. Laurent Clairet, Mrs. Bronwyn Salvat-Winter, any authorised person at RBC Dexia, acting individually, with full power of substitution, to record the capital increase in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 2,850.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-un janvier.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Asia Property Fund, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé («SICAV-FIS») de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 121.777, («l'Associé Unique»)

représentée par Monsieur Laurent Clairet, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 31 janvier 2012.

La dite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de APF Holding Company S.à r.l., représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

La partie comparante est l'associé unique de APF Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte de Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, le 23 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 77 du 30 janvier 2007, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 122.051. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, le 15 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2274 du 20 novembre 2009.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions de dollars des États-Unis (USD 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 25.000,-) à trois millions vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 3.025.000,-) sans émission de nouvelles parts sociales et par une augmentation du pair comptable des parts sociales existantes d'un montant de vingt-quatre mille dollars des États-Unis (USD 24.000,-) afin de le faire passer de deux cents dollars des États-Unis (USD 200,-) chacune à vingt-quatre mille deux cents dollars des États-Unis (USD 24.200,-) chacune.

2 Acceptation de la souscription de cette augmentation du capital social par l'Associé Unique et acceptation de la libération intégrale de cette augmentation de capital par un apport en nature.

3 Modification de l'article 5 et de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 2) et 3) de l'ordre du jour.

4 Autorisation Monsieur Laurent Clairet, Madame Bronwyn Salvat-Winter ainsi que toute personne autorisée de RBC Dexia, agissant individuellement, avec total pouvoir de substitution, de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions de dollars des États-Unis (USD 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 25.000,-) à trois millions vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 3.025.000,-) sans émission de nouvelles parts sociales et par une augmentation du pair comptable des parts sociales existantes d'un montant de vingt-quatre mille dollars des États-Unis (USD 24.000,-) afin de le faire passer de deux cents dollars des États-Unis (USD 200,-) chacune à vingt-quatre mille deux cents dollars des États-Unis (USD 24.200,-) chacune.

*Deuxième résolution
Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, a déclaré souscrire à l'augmentation du capital social à concurrence de trois millions de dollars des États-Unis (USD 3.000.000,-) et de procéder à la libération intégrale de cette augmentation de capital par un apport en nature consistant en une créance contre la Société du même montant («l'Apport»).

La preuve de la réalité et de la valeur de l'Apport autre qu'en numéraire a été apportée au notaire instrumentant.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège, gage ou charge, le cas échéant applicable, et qu'il ne subsiste aucun empêchement ou restriction au libre transfert de l'Apport à la Société sans restriction ou limitation, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de l'apport autre qu'en numéraire, la comparante prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fourniront au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dans les meilleurs délais.

L'Associé Unique a déclaré de plus qu'un rapport a été établi par les administrateurs de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué et que les administrateurs de la Société sont d'avis que ledit Apport est une créance certaine, liquide et exigible pouvant être convertie en capital pour un montant au-moins égale à trois millions de dollars des États-Unis (USD 3.000.000,-) (le «Rapport»).

Le Rapport, après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé Unique, ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

L' Associé Unique DÉCIDE d'accepter ladite souscription et ladite libération.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier le premier alinéa de l'article 5 et le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui seront dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Premier alinéa - Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 3.025.000,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-quatre mille deux cents dollars des États-Unis (USD 24.200,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

« **Art. 6. Premier alinéa - Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à huit cent quarante-et-un millions sept cent quarante-huit mille six cents dollars des États-Unis (USD 841.748.600,-) divisé en trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-trois (34.783,-) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-quatre mille deux cents dollars des États-Unis (USD 24.200,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'associé unique DÉCIDE d'autoriser Monsieur Laurent Clairet, Madame Bronwyn Salvat-Winter ainsi que toute personne autorisée de RBC Dexia, agissant individuellement, avec total pouvoir de substitution, de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement deux mille huit cent cinquante Euro (EUR 2.850,-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante précitée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Clairet, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 6 février 2012. Relation: DIE/2012/1458. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012022923/188.

(120030011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Mongoose Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.337.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December, before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The undersigned, First Reserve Fund XII, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered under number 25570, acting through its general partner First Reserve GP XII, L.P., acting through its general partner First Reserve GP XII Limited (the Parent),

duly represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting through its proxyholder, has requested the notary to state that:

I. The Parent is the sole shareholder of Mongoose Holdings 1, a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.337 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company) and holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The Company has been incorporated on March 31, 2011, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations* number 1495 on July 7, 2011. The articles of association of the Company have not been amended since.

III. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid in.

IV. The Parent has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company.

Resolutions

The Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has decided, to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect; and

(i) to assume the role of liquidator of the Company;

(ii) to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

(iii) as liquidator of the Company to declare (i) that the activity of the Company has ceased, (ii) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (iii) that it takes over all assets, liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company, and (iv) that it undertakes to assume all outstanding liabilities (if any) of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice;

(iv) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

(v) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ one thousand five hundred euro (€1,500.-)).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de décembre, par devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La soussignée, First Reserve Fund XII, L.P., une exempted limited partnership existant selon les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro 25570, agissant par son general partner First Reserve GP XII, L.P., agissant par son general partner First Reserve GP XII Limited (la Mère)

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a prié le notaire d'acter que:

I. La Mère est la seule associée de Moongoose Holdings 1, une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe à 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.337 et ayant un capital social de EUR 12.500,- (la Société) et détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. La Société a été constituée en date du 31 mars 2011 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1495 du 7 juillet 2011. La Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. La partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Résolutions

La Mère, agissant en qualité d'associée unique de la Société, a décidé, a décidé de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat; et

(i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;

(ii) d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

(iii) en tant que liquidateur de la Société de noter (i) que l'activité de la Société a cessé, (ii) que, à l'exception des frais administratifs liés aux besoins de la liquidation de la Société, toutes les dettes connues ont été payées, (ii) elle contrôle de tous les actifs, passifs et engagements financiers (y compris le passif fiscal), connus ou inconnus, de la Société et (iii) qu'elle s'engage à assumer tout le passif restant (le cas échéant) de la Société afin d'assurer que la liquidation de la Société soit effectuée sans préjudice;

(iv) par conséquent la Société est par la présente dissoute et la liquidation est clôturée;

(v) de garder les livres, documents et dossiers de la Société pendant une durée de cinq (5) ans au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1,500.-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2012. Relation: EAC/2012/353. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012023134/107.

(120029552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.